

PORT DE CASQUE POUR MOTOCYCLISTE ET PASSAGER

P. 03

Bis repetita pour la répression

La répression pour le port de casques pour motocycliste et passager va entrer dans sa phase active à partir du 1er mars 2024. Pour combien de temps ? Aux yeux de nombre d'observateurs, le scénario de 2022 où la répression a été avortée à la veille des législatives de 2023 pourrait être répété au regard de beaucoup de raisons...

PRÉTENDU PLAN DE DÉPART FORCÉ À LA RETRAITE AU PARLEMENT

P. 04

Les clarifications et assurances de la Cellule de communication du Président VLAVONOU



EN TOURNÉE DANS LE PLATEAU

Le président DJOGBÉNOU dope le moral aux élus communaux de l'UP le Renouveau

P.05



RELECTURE DU CODE ÉLECTORAL ET RÉVISION DE LA CONSTITUTION AU PARLEMENT

Deux points au menu de la session extraordinaire du 21 février

P. 03



EMPLOI AU BÉNIN

P. 02



Le programme "Azoli" du Gouvernement sort encore 474 jeunes du chômage

SIGNATURE DE CONTRATS DE TRAVAIL AVEC L'ENTREPRISE ADMEC-CTIB

Encore 474 jeunes sortis du chômage grâce au dispositif « Azoli » initié par le Gouvernement

Le Projet d'inclusion des Jeunes (ProDIJ) initié et financé par le Gouvernement du Bénin avec l'appui de la Banque Mondiale continue de sortir des milliers de jeunes du chômage. 474 nouveaux jeunes ont signé le mercredi 14 février 2024 leur premier contrat de travail avec l'entreprise AdMec-CTIB.

Installée dans la ville de Ouidah, au Centre CO-PAO, cette entreprise est spécialisée dans la fabrication, l'assemblage, la réparation et la maintenance des lampadaires et autres produits dérivés.

En effet, le projet ProDIJ en sa composante 1 dénommée : « Azoli », le chemin de l'emploi en langue Fongbé, a mis en stage / apprentissage à AdMec-CTIB, 500 jeunes hommes et jeunes filles. Ces derniers, en 08 mois, ont acquis des compétences techniques avérées dans le domaine des énergies renouvelables.

Ce mercredi 14 février 2024 marque la remise d'attestation et de signature de contrat de travail aux 474 bénéficiaires du dispositif « Azoli », qui sont venus à bout du processus de stage/ apprentissage. C'était au cours d'une cérémonie présidée par le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, Monsieur Modeste Tihounté KÉREKOU, au Palais des Congrès de Cotonou en présence du Préfet de l'Atlantique, Monsieur

Jean-Claude CODJIA, du DG/ANPE, Monsieur Urbain AMÉGBEDJI, de la représentante du Maire de Ouidah Madame Sabine FOURN, du PDG/ AdMec-CTIB, Monsieur Babacar BATHIERY, de la DDESTFP- Atlantique, Madame Jemima AKLE KEREKOU et des représentants de la Banque Mondiale.

La représentante du Maire de Ouidah, Madame Sabine FOURN, a exprimé au nom du Maire la joie des populations de voir la commune de Ouidah abriter le Centre CO-PAO qui a servi de cadre pour la formation de ces jeunes qui sortent ainsi du chômage. Pour le Préfet de l'Atlantique, Monsieur Jean-Claude CODJIA, « Azôli est l'expression de la volonté de l'État et des acteurs ici présents de changer de paradigme en ce qui concerne l'emploi des jeunes, notamment ceux issus des milieux vulnérables ».

« Nous sommes fiers de participer à la dynamique en cours au Bénin. Tous ces jeunes que vous voyez, ils sont tous bons, techniquement et humainement. Nous avons



envisagé recruter 200 à la fin du stage / apprentissage mais on a décidé de les recruter tous », a indiqué le PDG/ AdMec-CTIB, Monsieur Babacar BATHIERY. Il a saisi cette occasion pour exprimer le besoin d'une nouvelle vague de 500 autres jeunes.

Grande joie pour le Directeur Général de l'ANPE, Monsieur Urbain AMÉGBEDJI. Pour lui, le Chef de l'État a eu raison de décider du ProDIJ qui continue de sortir des milliers de jeunes du chômage, grâce à sa composante « Azoli ». Urbain AMÉGBEDJI a remercié tous les acteurs impliqués dans l'atteinte de ces merveilleux résultats et invité les 474 jeunes recrutés à donner le meilleur d'eux-mêmes au sein de l'entreprise AdMec-CTIB.

Un Ministre très heureux de voir 474 de ses compatriotes sortis du chômage. Monsieur Modeste Tihounté KÉREKOU s'est réjoui de la bonne marche du dispositif « Azoli » dont l'objectif final est de sortir 25.000 jeunes du chômage. Le Ministre a remercié le Président Directeur Général de AdMec-CTIB pour avoir accepté de former ces jeunes et de les recruter tous. Ce sont des familles entières qui sont soulagées, a noté le Ministre. Il a appelé les bénéficiaires à poursuivre la marche avec abnégation, détermination et engagement afin de faire grandir

l'entreprise pour permettre à d'autres jeunes de bénéficier de cette opportunité. Le Ministre KÉREKOU a rassuré le PDG/ AdMec-CTIB du soutien du Gouvernement et invité d'autres entreprises à lui emboîter le pas pour l'atteinte des objectifs.

Pour rappel, le dispositif « Azoli » vise à réduire le chô-

mage et le sous-emploi des jeunes par l'insertion professionnelle dans l'emploi salarié ou dans l'emploi indépendant des « peu ou pas instruits ». Il prend en compte les jeunes hommes et filles en chômage ou sous-emploi, âgés de 18 à 30 ans et ayant un faible niveau d'instruction, le BEPC au maximum.

D. R.



L'Emblème du jour
JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin
Email: lemblemedujour@gmail.com
Tel: +229 98904640

PRODUCTION :
Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION:
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRETARIAT:
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUENOU
Eric OBINTI

PHOTOS:
Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:
G. A. DANSOU

PORT DE CASQUE POUR MOTOCYCLISTE ET PASSAGER

Bis repetita pour la répression

La répression pour le port de casques pour motocycliste et passager va entrer dans sa phase active à partir du 1er mars 2024. Pour combien de temps ? Aux yeux de nombre d'observateurs, le scénario de 2022 où la répression a été avortée à la veille des législatives de 2023 pourrait être répété au regard de beaucoup de raisons....

Le Gouvernement est-il véritablement prêt pour réussir la répression du port de casque au motocycliste et passager à compter du 1er mars 2024. Selon les autorités de la Police Républicaine assistées des cadres de la Direction du Centre National de Sécurité Routière (CNSR), la répression sera implacable à partir du 1er mars 2024 en ce qui concerne le respect de la limitation de vitesse, le port du casque pour motocyclistes et passager, la communication au guidon ou au volant, le non-respect des couloirs de circulation, le défaut de plaque d'immatriculation. À les en croire, la séance

du 06 février dernier visait à attirer l'attention des uns et des autres sur les mesures dorénavant prises par la Police républicaine pour jouer pleinement sa partition dans la lutte contre l'incivisme grandissant sur les axes routiers.

À cette occasion, il a été rappelé l'obligation qui est faite aux usagers de la route de se conformer au respect de la limitation de vitesse aussi bien en agglomération qu'en rase campagne.

Intensifier la sensibilisation....

Entre la séance du 06 février et la date du démarrage de la répression qui est

le 1er mars 2024, le temps de la sensibilisation suffit-il ? Sans quoi la Police Républicaine et la Direction du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) sont engagées pour frapper fort. Mais avant d'immoler le coq, il faut lui donner de l'eau d'abord parlant de la sensibilisation. C'est justement à ce niveau que la mayonnaise aura du mal à prendre en raison du contexte social et politique actuel marqué par l'inflation, les conséquences des crises extérieures, les débats sur la révision de la constitution... Bref la répression risque d'enrhumer le «Hautement social» prôné par le président Patrice TALON.



Rappel

Pour revenir à la question du Port de casques au motocycliste et au passager, en novembre 2022, la répression devrait démarrer. Hélas, elle a été avortée pour diverses raisons. Plus d'un an après, elle refait surface pour qu'elle finalité ? Cette fois-ci, tout est prêt pour la réussite de l'opé-

ration ? C'est vrai que la Police Républicaine a de nouvelles recrues et même dotée de matériels de travail. Mais on aurait pu intensifier la sensibilisation, subventionner le prix du casque....Sinon dans le rang des conducteurs de taxi moto communément appelés « Zémidjan », c'est une grande psychose.

J.A.

RELECTURE DU CODE ÉLECTORAL ET RÉVISION DE LA CONSTITUTION AU PARLEMENT

Deux points au menu de la session extraordinaire du 21 février

Dans un communiqué N°1012-24 AN/SGA en date du jeudi 15 février 2024, le président de l'Assemblée nationale Louis Gbèhounou VLAVONOU a invité les députés à prendre part à l'ouverture de la première session extraordinaire de l'année 2024, qui aura lieu le mercredi 21 février 2024 à 10 heures au palais des Gouverneurs à Porto-Novo. Des mêmes sources, il ressort que 12 points sont inscrits à l'ordre du jour de ladite session dont

la proposition de loi portant révision de la Constitution de la République du Bénin en 11ème point et la proposition de loi portant modification et complément de la loi 02019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral en République du Bénin en 12ème point. Il faut dire que ce communiqué est intervenu 48 h après la réunion de la conférence des présidents. Lire ci-dessous l'intégralité des points inscrits à l'ordre du jour de la 1ère

session extraordinaire de 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo.

1. Projet de loi relatif au taux d'intérêt légal en République du Bénin ;
2. Projet de loi relatif à la Commission béninoise des droits de l'Homme ;
3. Projet de loi portant autorisation de ratification de la Constitution et de la Convention de l'Union africaine des télécommunications, adoptées respectivement au Cap (Afrique du Sud), le 7 décembre 1999 et à Harare (Zimbabwe), le 10 juillet 2014 ;
4. Projet de loi portant dispositions spéciales de procédures relatives à l'organisation de la défense des intérêts de l'Etat devant les juridictions et portant création de l'agence judiciaire de l'Etat ;
5. Projet de loi portant définition et répression de l'usure en République du Bénin ;
6. Projet de loi portant réglementation bancaire en Républi-

que du Bénin ;

7. Projet de loi relatif aux infractions boursières sur le marché financier de l'Union monétaire ouest africaine ;
8. Projet de loi modifiant et complétant la loi 1102022-16 du 19 octobre 2022 portant création, organisation et fonctionnement de la cour spéciale des affaires foncières ;
9. Projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de l'organisation mondiale du commerce sur les subventions à la pêche adoptée à Genève, le 17 juin 2022 ;
10. Projet de loi relatif à l'alimentation scolaire en République du Bénin ;
11. Proposition de loi portant révision de la Constitution de la République du Bénin ;
12. Proposition de loi portant modification et complément de la loi 02019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral en République du Bénin.

J.A.



PRÉTENDU PLAN DE DÉPART FORCÉ À LA RETRAITE AU SEIN DE L'INSTITUTION PARLEMENTAIRE

Les clarifications et assurances de la Cellule de communication du Président VLAVONOU

Dans un communiqué en date du 15 février 2024 et signé par ses soins, le chef de la Cellule de communication et porte-parole du Président de l'Assemblée nationale, Vitali BOTON, a démenti formellement les informations erronées circulant sur les réseaux sociaux concernant un prétendu plan de départ forcé à la retraite au sein de l'institution parlementaire. Dans ce communiqué (dont le fac-similé est ci-dessous annexé), il en a profité pour inviter l'opinion publique à faire foi uniquement aux seuls canaux officiels de communication de l'institution, puis a rassuré les fonctionnaires parlementaires.

COMMUNIQUÉ

La Cellule de Communication du Président de l'Assemblée nationale tient à démentir formellement les informations erronées circulant sur les réseaux sociaux concernant un prétendu plan de départ forcé à la retraite au sein de l'institution parlementaire.

Aucun projet de mise à la retraite forcée du personnel parlementaire, n'a jamais été envisagé ni par le Président Louis Gbèhounou VLAVONOU, ni par le Bureau de l'Assemblée nationale, encore moins par la Conférence des Présidents. Les allégations faisant état de ce que 137 fonctionnaires de l'Assemblée nationale du Bénin seraient en position de départ anticipé à la retraite sont totalement infondées.

Le Président de l'Assemblée nationale est, conformément aux dispositions des articles 82 de la Constitution, 17.1-c et 126.1 alinéa 1^{er} du Règlement intérieur, « le chef de l'administration parlementaire ». A cet égard, il tient à rassurer l'ensemble des membres du personnel que la stabilité de leur situation

professionnelle et leur contribution au fonctionnement quotidien du service public parlementaire ne souffrent d'aucune remise en cause au regard des dispositions des différents textes régissant les différentes catégories d'agents parlementaires et assimilés.

Le Président de l'Assemblée nationale invite l'opinion publique à faire foi uniquement aux seuls canaux officiels de communication de l'institution. Il recommande également aux fonctionnaires parlementaires et assimilés de rester focalisés sur les tâches qui leur sont assignées et de ne pas se laisser influencer par des informations non vérifiées qui pourraient nuire à leur productivité.

Le Président de l'Assemblée nationale, pour sa part, reste et demeure engagé à garantir, conformément aux textes de la République, le bien-être de son personnel et continuera à œuvrer pour le renforcement de notre démocratie.

Fait à Porto-Navo, le 15 février 2024

Le Chef de la Cellule de Communication,
Porte-parole du Président de l'Assemblée nationale



Vitali M. BOTON

CLASSEMENT DE GLOBAL FINANCE

Voici les pays les plus riches d'Afrique de l'Ouest en 2024

Global Finance a dévoilé le classement des pays les plus riches d'Afrique et du monde en 2024. Ce classement a été fait en se basant sur le produit intérieur brut (PIB) par habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA). Selon le rapport, en Afrique de l'Ouest, c'est le Cap-Vert qui trône en tête du classement. Le pays comptabilise 9909 dollars et se classe 13^e en Afrique et 127^e au plan mondial. Il est suivi de la Mauritanie et de la Côte d'Ivoire. Selon Global Finance, qui a exploité les données contenues dans « Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2023 », publié par le FMI, la Côte d'Ivoire est classée 138^e au plan international sur la liste des pays les plus riches au monde. Au plan africain, la Côte d'Ivoire dicte la loi au Nigeria et au

Ghana et se classe en 17^e position avec 6 960 dollars de PIB-PPA par habitant.

Le Ghana suit directement la Côte d'Ivoire avec 6 905 dollars. Quant au Nigeria, il vient après le Kenya avec 6 148 milliards de dollars à la 20^e place. On retrouve le Cameroun (22^e) un peu plus loin avec 4 661 dollars. Comparativement aux données de 2023, le leader africain de la production de cacao n'a pas changé de rang.

Par contre, la valeur du PIB par habitant a connu une régression. En 2023, cette valeur s'établissait à 7011 dollars pour la Côte d'Ivoire. En 7^e position, on retrouve le Bénin. Grâce aux efforts effectués par Patrice Talon et son gouvernement, le pays s'illustre positivement sur la scène internationale.

Voici ci-dessous, les pays les plus riches d'Afrique de l'Ouest en 2024 :

1- Cap-Vert

2- Mauritanie

3- Côte d'Ivoire

4- Ghana

5- Nigeria

6- Sénégal

7- Bénin

8- Guinée

9- Guinée-Bissau

10- Gambie

Voici les 10 pays les plus riches d'Afrique en 2024 selon le PIB par habitant (exprimé en dollars)

1- Seychelles (41 829)

2- Île Maurice (29 349)

3- Botswana (19 394)

4- Gabon (19 165)

5- Guinée équatoriale (18 363)

6- Égypte (17 123)

7- Afrique du Sud (16 211)

8- Algérie (13 682)

9- Tunisie (13 249)

10- Eswatini (11 859)

PLATEAU

Tournée de la Haute direction politique de l'Up le Renouveau auprès des élus communaux

« [...] Ne regardez pas les pierres pour oublier l'arbre. N'ayez pas peur des pierres qu'on lance à cet arbre si grand : le Baobab ! Le Baobab dont vous connaissez les utilités, l'efficacité, l'endurance, porte les présages les plus excellents. Ne regardez pas les pierres que l'on lance pour avoir des craintes et des peurs. Le Baobab ne tremble pas. Et vous êtes la racine », dit le Président Joseph FIFAMIN DJOGBÉNOU*

Le département du Plateau, à travers les élus communaux de l'Union Progressiste le Renouveau des 21^e et 22^e circonscriptions électorales, accueille la Haute Di-

rection Politique avec à sa tête le Président Joseph FIFAMIN DJOGBÉNOU. L'exercice de ce 15 février 2024 à Kétou, reste le même qu'à Azovè, Toviklin, et Dassa-Zoumè il y a quelques jours. Deux points au menu de cette rencontre à la base: (i) les questions d'actualité du parti et (ii) au plan national.

Face aux conseillers communaux venus des communes d'Adja-Ouèrè, Ifangni, Sakété, Kétou, et Pobè, le Président Joseph FIFAMIN DJOGBÉNOU avec à ses côtés la Vice-présidente Mariam CHABI TALATA ZIMÉ, le Secrétaire Général Gérard GBÉNONCHI, et plusieurs personnalités mem-



bres du Bureau Politique, n'est pas allé du dos de la cuillère pour attirer leur attention en cette période de turbulences politiques. « [...] Nous avons considéré que la meilleure manière d'assurer la cohésion au sein de nos militants, c'est de leur transmettre les informations les plus utiles au plan politique, au plan national. Mais également, l'actualité au sein de notre parti politique ».

Il a appelé les uns et les autres à gagner en confiance et à faire confiance au parti. « Notre parti va nous conduire le plus loin possible. Notre parti est un parti

de vérité et de foi. Un parti de courage, un parti de contribution à l'épanouissement de nos concitoyens... N'ayez pas peur des pierres qu'on lance à cet arbre si grand : le Baobab ! Le Baobab dont vous connaissez les utilités, l'efficacité, l'endurance, porte les présages les plus excellents. *Ne regardez pas les pierres que l'on lance pour avoir des craintes et des peurs. Le Baobab ne tremble pas*. Et vous êtes la racine. Vous êtes le tronc du Baobab dans vos circonscriptions », a-t-il rassuré.

Par rapport aux perspectives, le Président Joseph

FIFAMIN DJOGBÉNOU a levé un coin de voile. « Nous savons que vous entendez beaucoup de choses. Nous savons que dans la concession voisine on allume déjà le bois, la marmite au feu, quelques morceaux de viandes sentent les odeurs qui approfondissent l'appétit politique que nous avons, qui nous donnent à nous rapprocher de ces concessions d'où viennent ces quelques odeurs. *Mais le Baobab va mettre au feu sa marmite. Et l'odeur, sa flamboyance, sa prestance, sa saveur, dépassera de loin ce qu'on donne aujourd'hui de sentir* ».

Edson S. EDAH



CRIET/ POUR ESCROQUERIE ET FAUSSE ATTESTATION

3 faussaires camerounais placés en détention provisoire

3 escrocs camerounais jugés le 7 mars prochain par la CRIET. La police républicaine par le biais de la Brigade Economique et financière (BEF) a interpellé il y a quelques jours trois (03) faussaires camerounais dans une prétendue affaire de vente aux enchères de véhicules par la douane.

Présenté le vendredi 9 février 2024 au Procureur spécial de la Cour de Répression des Infractions Economiques et du

Terrorisme (CRIET), Mario Mètonou, ils ont été auditionnés par ce dernier et placés sous mandat de dépôt.

Ces 3 faussaires camerounais séjournent actuellement à la prison civile de Misséré. Ils sont poursuivis pour escroquerie et fausse attestation et leur procès est prévu pour le 7 mars prochain.

Rappelons que les 3 escrocs camerounais ont sorti une note circulaire dans laquelle ils ont annoncé qu'il y a une vente de véhicules

aux enchères à la douane le 3 février 2024. Ces derniers réclament aux acheteurs 100 mille francs de frais d'inscription. Or aucun projet de cette nature n'existait à la douane. Ayant découvert la supercherie desdits faussaires, la Directrice générale des douanes et droits indirects (DGDD) a remarqué que le document était faux et que sa signature a été imitée. Elle a saisi immédiatement la BEF qui, après les investigations minutieuses, ont mis la main sur le réseau qui sévissait dans la sous-



région. La police judiciaire les a présentés à la Criet le vendredi dernier et ils seront jugés le 7 mars 2024.

APPARTEMENT MEUBLÉ À PORTO-NOVO

Vous recherchez un appartement meublé communément appelé « Guest House » ?

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

Une seule adresse : FENOU Guest House à Porto-Novo, dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié.

**Renseignements et réservations
au +229 98904640 / 55499999 / 55500707**



**GUEST HOUSE
FENOU**

Appartements & Chambres meublés

📞 98 90 46 40



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640



SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE

98 90 46 40



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640

LA TRANSCRIPTION DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT PATRICE TALON

L'intégralité de ce que le Président Patrice TALON a dit

Le Président Patrice TALON était face à la presse ce jeudi 8 février 2024 pour répondre aux préoccupations des professionnels des médias. Voici la transcription des propos qu'il a tenus au cours de la conférence de presse.

M. le président. Merci pour votre présence !

En fait, ce matin, j'ai souhaité donner suite à la demande de certains d'entre vous, qui m'ont reproché de ne pas vous donner souvent l'occasion de m'entendre sur les sujets d'actualité, aussi bien national qu'international. C'est vrai. Je n'ai pas l'habitude de me soumettre à ce devoir, mais pourtant, c'est bien nécessaire. Ce matin, on va corriger un tout petit peu cela. Je serai donc à votre disposition, le temps qu'il vous plaira de me donner, sur tous les sujets d'intérêt pour vous.

Qu'est-ce qui vous préoccupe au plan national d'abord ?

M. Jean-Luc APLOGAN (RFI). Monsieur le président, bonjour ! Merci de nous inviter à cette conférence de presse.

Ma première question, je voulais savoir si la normalisation que vous avez souhaitée avec les autorités du Niger est en marche. Est-ce que vous avez eu des contacts directs ? Est-ce que l'une des mesures symboliques ou majeures n'est pas d'ouvrir les frontières en dehors des sanctions économiques ?

Deuxième question, la proposition de loi du député Assan Séibou a relancé une forte suspicion sur votre engagement de partir en 2026. Est-ce que vous partez vraiment en 2026 ?

Enfin, est-ce que vous pouvez faire quelque chose pour nos confrères de la Gazette du Golfe, dont le média est fermé depuis quelques semaines ?

M. le président. C'est vrai, j'ai pu noter avec vous que, depuis un moment, bien avant que le député du « Bloc Républicain (BR) » ne soumette sa proposition de loi Constitutionnelle, j'ai entendu comme tout le monde que, depuis quelque temps, on confond notre réalité au Bénin avec celle de l'Afrique ou de la sous-région, qui donne le sentiment qu'à la fin des deuxièmes mandats, qui sont prescrits comme derniers mandats des présidents en exercice, les concernés tentent de brigner un troisième mandat, avec divers prétextes. Cela a tellement traumatisé les peuples africains que, désormais, on soupçonne tout le monde à la fin du deuxième mandat, de chercher les voies et moyens pour contourner les dispositions constitutionnelles que, pourtant, tout le monde accepte dans les consignes, dans les Constitutions, et puis à la fin, on trouve les moyens de chercher un troisième et un quatrième mandats.

Mais moi, j'ai quand même espéré que cette question est derrière nous depuis un temps. Le Bénin fait son chemin. C'est vrai, nous n'avons de leçon à donner à personne, mais nous faisons notre chemin de façon admirable, n'est-ce pas ? En tout cas, de la manière dont nous-mêmes observons nos efforts. Il y a quelques années, à l'occasion de la dernière modification de notre Constitution, - on a fini par faire cet exercice-là parce que quand un président est en exercice, il lui est pratiquement interdit de toucher à la Constitution quel que soit le motif, parce qu'on le soupçonne de placer une virgule à titre de modification et puis, de décréter que c'est une nouvelle Constitution ou une nouvelle République, pour remettre les compteurs à zéro, le compteur de décompte des mandats - donc, depuis 2019, nous avons espéré avoir réglé définitivement cette question-là au Bénin. Et à mon initiative, nous avons précisé dans la Constitution que, « nul ne peut, de sa vie, exercer plus de deux mandats ». Que la Constitution soit nouvelle, qu'il s'agisse d'une nouvelle République, qu'il s'agisse de quoi que ce soit, aucun vivant au Bénin ne peut faire plus de deux mandats en qualité de président de la République.

Et nous avons tous pensé qu'une fois que cela est inscrit dans notre Constitution, ou bien toutes

les fois que cette phrase reviendra dans n'importe quelle Constitution, qu'elle soit nouvelle, modifiée ou non, toutes les fois que cette phrase figurera dans la Constitution, il n'y aura plus aucune raison de soupçonner un président en exercice de vouloir faire un troisième mandat. C'était passé pour être acquis. Puis, la fin s'annonçant, on revient encore sur cette question comme si cet acquis, cette phrase qui est dans la Constitution, soit on s'apprête à l'évacuer, à la sortir de la Constitution, même si elle demeure dans la Constitution, elle n'est plus suffisante pour nous apaiser sur cette question. C'est malheureux.

En fait, ce sont les acteurs politiques qui agitent cela, juste pour se donner une raison d'exister, pour créer de la polémique, pour animer le débat politique avec un sujet qui, en fait, n'en est pas un.

La question que vous me posez, monsieur Aplogan, vous êtes journaliste. Et je vais commencer par vous répondre, parce que moi, j'ai lu le document en question, la proposition de loi. Et je n'ai pas vu, dans ladite proposition, qu'il souhaite qu'on extirpe ou qu'on sorte de la Constitution, cette phrase-là : « Nul ne peut, de sa vie, exercer plus de deux mandats ». De sa vie ! Qu'il s'agisse d'une nouvelle Constitution ou non ! Mais tant que cette phrase demeure dans la Constitution, il n'y a aucune raison qu'on me soupçonne de vouloir faire comme tout le monde, comme cela se passe ailleurs, d'autant que c'est moi qui ai pris l'initiative, il y a quelque temps.

Alors, est-ce qu'à l'occasion de cette retouche ou cette petite modification technique, les gens seront tentés d'enlever la phrase de la Constitution ? C'est peut-être cela la crainte de ceux que j'estime être de bonne foi. Attention ! C'est une bonne phrase qui est dans la Constitution. C'est très bien. Mais, est-ce qu'à l'occasion de l'examen d'une retouche technique, les uns et les autres ne seraient pas tentés d'enlever cette phrase-là ? Je crois que personne au Bénin ne pourra le faire. Personne au Bénin ! Il n'y a pas un Béninois sur les bientôt treize (13) millions que nous sommes bientôt, qui veuille bien que cela se passe. Personne ! A commencer par moi-même ! Donc, je voudrais que les Béninois, que ce soient les acteurs politiques, civils, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, je voudrais que tout ce qui est désormais un acquis pour notre pays, notre peuple, nous le préservions tous, et que nous ne rentrions pas dans des débats politiques pour remettre en cause nos acquis communs pour lesquels nous avons du mérite collectivement. Ce n'est pas bien. Cela nous salit tous. Cela remet en cause nos efforts de réforme. Et cela donne l'impression que le Bénin n'a pas changé. Ce n'est pas vrai. C'est à chacun de nous, surtout vous, de rappeler les gens à l'ordre, si je peux utiliser l'expression, pour dire : « Non ! Le Bénin n'est plus à cela près. C'est fini ».

Au plan national, mais vu de l'international, nous avons tourné cette page-là. Le Bénin est un autre pays. Le Bénin n'est plus dans cette catégorie-là.

Pour revenir un peu sur la question, parce qu'elle intéresse les Béninois et presque nous tous sur le bien-fondé de la modification du dispositif électoral, la Cour a demandé de faire une correction au code électoral pour réparer une inégalité qui s'est introduite vraiment par erreur. Nous avons utilisé deux types de calendriers. Des dates précises et un calendrier de la Constitution pour rythmer les élections. Et dans le code électoral, des dates intermédiaires, pour les documents à fournir et consorts, ont été indiqués en nombre de jours calendaires. Cela a généré qu'en 2026, l'esprit de la Constitution a été donc pris à défaut par deux différents modes de fixation des dates électorales. Pour corriger cela, c'était très simple. Il suffisait de modifier le nombre de jours séparant la date du scrutin de la date de dépôt des candidatures pour les élections présidentielles.

Mais avant de faire cette correction, il fallait répondre à une question. Est-ce que, pour les élections présidentielles à venir, ce sont les députés et les maires actuels qui doivent délivrer les parrainages ou, plutôt, les députés et les maires qui seront élus aux prochaines élections générales qui vont parrainer les candidats à l'élection donc à venir ?

D'autant que, les élections législatives et communales auront lieu, en 2026, avant l'élection présidentielle. Je crois que les élections législatives, les élections générales auront lieu le 11 janvier 2026. Le premier tour de l'élection présidentielle aura lieu le 12 avril 2026. Et les candidats à l'élection présidentielle devront déposer leurs dossiers au plus tard, je crois, le 05 février 2026.

Je vais me répéter. L'élection présidentielle aura lieu le 12 avril 2026. Le dépôt des candidatures, c'est le 05 février 2026. Or, un ou deux mois avant, le 11 janvier, il y aurait déjà eu l'élection au Bénin pour élire les nouveaux maires, les conseillers communaux et les députés. Alors, la compréhension normale qui était, d'ailleurs, l'esprit de la Constitution modifiée, c'est que ce sont les députés, conseillers communaux, maires, qui seront élus en janvier, qui devront parrainer les nouveaux candidats aux élections présidentielles. Puisqu'ils sont élus déjà un mois avant, ils vont délivrer les parrainages, juste dans la foulée, aux candidats, pour les élections d'avril 2026. Mais comme je viens de vous dire, en utilisant deux types de calendriers différents, il y a un chevauchement sur quelques jours. Deux, trois, quatre, cinq jours de chevauchement, je crois ! Un chevauchement qui n'a pas été perçu en 2019, et que des citoyens ont perçu et ont saisi la Cour constitutionnelle qui a dit : « C'est vrai et pertinent. Il y a quatre, cinq jours qui posent un problème ».

La Cour constitutionnelle a invité les parlementaires à faire cette correction technique. Pour la faire, comme je viens de vous dire, il faut bien dire attention ! Est-ce qu'il faut faire la correction de sorte à ce que ce ne soient plus les nouveaux députés et maires qui seront élus qui parrainent tel que c'était prévu, ou bien que ce soient les anciens qui ont été en mandat législatif ou communal jusqu'en janvier, que ce soient eux qui parrainent. Théoriquement, la question ne se pose pas. Vous savez tous très bien qu'en politique, ce qui est évident pour le peuple, n'est pas acquis pour les acteurs politiques. Et moi je sais très bien, que ce soit parmi les élus partisans qui sont dans ma majorité actuelle, ou que ce soient les élus de l'opposition, je sais très bien, cela m'est revenu, que les acteurs politiques souhaitent, presque tous, que ce soient ceux qui sont en exercice, qui parrainent. En matière politique, il ne faut pas que cela étonne. Vous savez que les acteurs politiques ont une mission d'intérêt national, mais ils ont des ambitions individuelles. L'ambition politique est personnelle, même si c'est pour servir une cause nationale. Donc, un petit défaut technique remet en cause le consensus qu'il y avait en 2019. Et aujourd'hui, il faut répondre à la question pour pouvoir faire la correction parce que si les députés au parlement ne corrigent pas dans le sens attendu, c'est-à-dire, corriger ce que la Cour a demandé, mais préserver le fait que ce seront les nouveaux députés élus en janvier 2026, et les nouveaux maires qui seront élus en janvier 2026, ce seront ceux-là seulement qui devraient parrainer les candidats d'avril 2026. S'ils font la correction ainsi, c'est parfait. Mais comme il semble bien que, dans leur ensemble, presque tous sauf quelques-uns qui souhaitent corriger, - parce que la correction est possible dans les deux sens -, de sorte que ce soient eux qui parrainent, même si en février ou en avril, leur mandat aurait pris fin et que ceux qui seraient candidats à leur propre réélection, certains seraient réélus, et d'autres ne le seraient plus. Il n'y a aucun pays au monde, ni au Bénin, où on peut espérer, penser que tous les députés actuels seront réélus en janvier 2026 ou que tous les conseillers communaux, les maires d'aujourd'hui, seront réélus en 2026. Mais ce qu'ils veulent faire, c'est de faire en sorte qu'après l'élection de janvier 2026 les concernant, même ceux qui auraient déjà perdu leur mandat politique, ceux pour qui on n'aurait pas voté, que ceux-là parrainent encore les candidats aux élections présidentielles de deux mois après. Et j'ai dit que si on fait cela, ce n'est pas bien. Ce serait contraire à l'esprit de la Constitution. Ce serait même contraire à la volonté du peuple qui a retiré son mandat politique à un député ou à un maire et qui, donc, ne peut pas entendre le voir continuer d'être dans le processus pour parrainer les candidats à l'élection présidentielle. J'ai dit aux députés, que ce soit du Bloc Républicain, de l'Union Progressiste du Renouveau, ou Les Démocrates, quand je les ai reçus, dans un débat technique, je

leur ai dit : « Attention ! Vous devez corriger de sorte à ce que ce soient les nouveaux élus qui parrainent. Mais si vous voulez faire autrement et que vous qui êtes en exercice, souhaitez parrainer, alors là, il faut modifier l'ordre des élections. Je vous en prie. Si l'élection présidentielle a lieu après l'élection législative, vous ne pouvez pas le faire. Mais, moi, je suis partant. C'est vous que la Cour a priés de modifier techniquement l'erreur matérielle. Si vous voulez parrainer, je ne vais pas aller contre ». Parce que je sais qu'en politique, à un moment donné, les intérêts des acteurs comptent. Mais, en ce moment, il faudrait alors que l'élection présidentielle ait lieu avant les élections législatives et communales. En effet, si l'élection présidentielle a lieu avant, au moment où ils seraient en train de parrainer ils n'auraient pas encore été jugés par le peuple, ils n'auraient pas encore subi le choix du peuple, il y n'aurait pas encore eu l'élection législative. Donc, ils auront la légalité et la légitimité politiques pour parrainer les candidats. L'élection présidentielle ayant lieu un mois avant, c'est-à-dire en janvier, en décembre, en novembre ou même avant, ils ont leur plein mandat. L'élection n'a pas encore eu lieu. Ils conservent la légitimité politique que le peuple leur a donnée. Ils peuvent en ce moment parrainer légitimement. Vous avez le choix. Moi, je dis : « Si vous voulez que je parte deux ou trois mois plus tôt, cela ne me gêne pas. Si vous modifiez le rythme électoral et que l'élection présidentielle a lieu avant la vôtre, je vais promulguer. Je ne vais pas m'opposer à cela. Parce que finir mon mandat un, deux ou trois mois avant, ce que je n'ai pas fait en dix ans, ce n'est pas en trois mois que je vais le faire. Donc, cela ne me gêne pas. Si vous le faites, je vais promulguer. Et en ce moment, vous pourrez légitimement parrainer. Mais si vous ne le faites pas et qu'on laisse le calendrier actuel, ce n'est pas à vous de parrainer les candidats pour l'élection à venir. Ce seront les nouveaux députés et les nouveaux maires. C'est tout. J'ai entendu partout sur les médias, dans les réseaux sociaux que je les ai réunis pour suggérer une modification de la Constitution et que cette suggestion-là est à craindre si les gens me suivent. Qu'on touchera à la Constitution en faisant cette modification du rythme d'une certaine version du calendrier électoral et qu'à l'occasion, la phrase qui nous protège tous de cette hantise-là, même si cette phrase demeure, c'est bizarre, le président Talon est trop intelligent, il va trouver les moyens de faire quelque chose. C'est un malin. Ou bien, à l'occasion, il va trouver les moyens d'enlever cette phrase. Et j'ai dit aux Démocrates que pour modifier la Constitution et enlever cette phrase, il faut que vous votiez pour. Vous avez le nombre qu'il faut pour permettre aucune modification contraire à votre compréhension de l'intérêt général. Supposons que 100% du Bloc Républicain, 100% de l'Union Progressiste le Renouveau veuillent modifier et enlever cette phrase. Si vous n'êtes pas d'accord, cela ne se fera pas. Qu'est-ce que vous avez à craindre ? Soyez conséquents. D'ailleurs, moi, je ne veux aucune révision de la Constitution. Le calendrier électoral, laissez-le tel quel. Et c'est ma position aujourd'hui devant vous. Si cette question réveille tous les démons, alors là, fermons cette page-là. Ne faisons aucune correction. Même s'il y a des fautes de français dans la Constitution, on laisse tel quel. Même s'il y a des erreurs matérielles, laissons tel quel. On le fera en mai ou juin 2026 quand je serai parti. Donc, ne touchez plus à la Constitution. Ne corrigeons rien du tout. Mais dans ces conditions, si on laisse le calendrier électoral tel quel, veuillez alors faire la correction tel que tout le monde l'entend pour que l'élection présidentielle qui aura lieu en avril soit parrainée par les nouveaux maires et les nouveaux députés. Ceux d'entre vous qui seraient réélus, ils vont parrainer. Ceux d'entre vous qui ne seraient pas réélus, ce ne sera pas le cas. On me dit non, qu'au moment où il y aura à parrainer, les députés, les maires n'auraient pas encore passé service. Certes, l'élection a eu lieu, certains ne seront plus députés, ni maires mais tant qu'ils n'ont pas passé service, ils peuvent continuer d'assumer la fonction politique. Je dis que c'est vrai. Mais ce n'est pas sain. Ce n'est pas éthique. Vous, vous êtes députés. Vous avez perdu votre mandat de député. Le nouveau n'est pas encore installé, c'est vrai. Mais désormais, ce nouveau, c'est lui que le peuple a désigné pour aller au parlement, pour poser les actes politiques au titre des parlementaires. Même s'il n'a pas encore pris fonc-

Suite en page 09

LA TRANSCRIPTION DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT PATRICE TALON (SUITE)

tion, à cet instant là où il a déjà été élu, proclamé, c'est à lui d'accomplir cette tâche politique que le peuple lui a confiée. Donc, au plan éthique, ce n'est pas convenable qu'un député élu, un maire élu qui a remplacé un autre, ne soit pas en mesure de poser l'acte que la Constitution lui a prescrit juste parce qu'il y a quelque chose d'un, deux ou trois jours... Et maintenant, qu'on veuille modifier les dates de fourniture des documents, de sorte que ce soient les anciens qui continuent de jouer le rôle que le peuple aura donné aux nouveaux élus en 2026...

Moi, je suis dans un environnement où parfois, je suis un peu frustré par la timidité des médias. Dans d'autres pays, c'est vous qui devez mettre le doigt pendant les débats sur ce qui ne va pas, ce qui est contraire à l'intérêt général, ce qui est contraire à votre opinion. Vous êtes des électeurs. Et vous trouvez que ce soit normal qu'ayant retiré la confiance à un député ou à un maire, il continue de parler en votre nom pour des actes politiques pour les temps qui arrivent ? Je ne vois pas du tout le débat se faire. J'entends les coqs chanter leurs cocoricos à leur façon et vous enfourchez même ce qu'ils disent. Vous répétez cela, alors que vous devez susciter le débat. C'est vous qui devez éclairer le peuple sur ce genre de débats.

Moi, je me réjouis de ce que vous me posiez cette question ce matin pour vous dire est-ce que cette question-là concerne le président Patrice Talon ou bien cela concerne ceux qui font le débat ?

Mais, j'ai déjà été trop long sur la question. Je voudrais qu'il soit noté devant vous, soyez mes témoins, que moi, je ne veux pas qu'on touche à une virgule de la Constitution. Il ne faut pas le faire. Et je l'ai dit déjà aux députés qui se réclament de mon bord. Que ce soit l'Union Progressiste le Renouveau ou le Bloc Républicain, je leur ai dit : « Ne touchez pas à la Constitution. Certes, je ne peux pas vous instruire. Vous êtes députés. La nation vous a confié cette mission-là. Et vous pouvez même désobéir aux partis parce que le mandat n'est pas impératif. Vous agissez au parlement en votre âme et conscience individuelle de ce qui est bon pour le pays. Mais je vous recommande de ne pas le faire. Je souhaite que vous ne le fassiez pas ». Je ne sais pas ce qu'ils vont faire demain. Mais moi, à partir d'aujourd'hui, devant vous, je ne veux plus me mêler de cela. Qu'ils fassent ce qu'ils veulent. S'ils s'entendent, UP-R, BR et Démocrates, pour modifier le code électoral par consensus ou simplement avec la majorité qualifiée nécessaire, moi, je vais m'incliner. Je vais promulguer. S'ils modifient quoi que ce soit, nous sommes dans un régime de démocratie. Je suis un démocrate. Si les choses se font suivant des règles, je ne demanderai même pas une deuxième lecture pour quoi que ce soit. Je vais promulguer parce qu'il est temps que les polémiques ne continuent pas d'animer notre vie au quotidien, surtout que cela n'a pas d'intérêt. Donc, notez, monsieur Aplogan que, d'un, je ne demande aucune révision et je m'opposerai à la révision de la Constitution par les moyens qui me sont permis en disant non, il ne faut pas le faire. Maintenant, s'ils le font et comme je suis un démocrate et que cela s'impose à moi... Mais je m'acharnerai à faire les choses en sorte que ce que je ne trouve pas bien, ne se fasse pas. A la limite, ne pas réviser. C'est mon choix de ne pas toucher à la Constitution.

De deux, que les modifications à faire soient conformes à l'esprit de la Constitution et à l'éthique. C'est mon souhait. Mais je ne suis pas, moi Patrice Talon, le peuple béninois. Ce qui se fera, même si c'est contraire à ma vision, à ma conscience et à mon éthique, si cela se fait et que je n'ai pas les moyens de remettre en cause, je suis un démocrate, je m'inclinera.

Voilà ce que j'ai à dire en ce qui concerne votre première question !

Maintenant, vous voulez que ce soit la question du Niger qui vienne après ou la question de votre confrère ?

M. le journaliste. Le Niger !

M. le président. Le Niger ! Vous savez, c'est une question qui concerne aussi bien le Niger, le Burkina que le Mali. C'est une question qui, moi personnellement, me peine de plus en plus. Nous sommes dans une communauté. La plus petite de la sous-région, c'est l'UEMOA. Au-delà, c'est la CEDEAO et l'Union Africaine. Et puis, nous sommes tous dans les Nations-Unies. La mission dévolue à

ces regroupements de pays, à ces communautés, c'est de veiller à ce qu'il y ait la paix, la liberté, le développement, la démocratie pour les habitants de cette planète, pour le monde. Les institutions internationales et régionales se sont données comme mission de veiller au développement matériel, moral, psychologique et physique des gens, mais de veiller également à leur bien-être relatif à la démocratie et aux libertés. C'est pareil aux Nations-Unies, à l'Union Africaine, à la CEDEAO et à l'UEMOA. Donc, c'est cette mission que nos diverses institutions ont. Développement mais dans tous les sens, y compris, liberté et démocratie.

Et par période, les communautés conviennent de ce qui est acceptable en termes de démocratie, de modèle politique ou en termes de liberté, des droits de l'Homme. Il a été dit dans toutes les institutions, notamment la CEDEAO et l'UEMOA, que le mode de changement de régime politique, d'acteurs politiques, c'est par le peuple. C'est le peuple qui choisit. Et toutes les fois qu'il y a un forçage, soit par les armes, soit par des moyens non armés, mais aussi détestables que les moyens armés, ce que nous appelons les forçages constitutionnels ou institutionnels, que les communautés disent : « Non ! Ce n'est pas conforme à ce que nous avons tous convenu de faire ensemble, de protéger, de défendre ». Et on rappelle les gens à l'ordre. Au besoin, on met des sanctions pour les contraindre à ne pas persister. C'est ce qui s'est passé au Mali, au Burkina Faso, en Guinée, au Niger où il y a eu des coups d'Etat. Dans chacun de ces pays le coup d'Etat est interdit, à plus forte raison au niveau de la communauté internationale, dans chacun de ces quatre pays, le coup d'Etat est interdit. Mieux, vous avez dû voir que les autorités maliennes actuelles sont arrivées par un coup d'Etat, mais ont mis en place une nouvelle Constitution et que cette nouvelle Constitution prescrit aussi que le coup d'Etat est interdit, et que, d'ailleurs, les actes du genre sont imprescriptibles. Même cinquante ou cent ans après, on peut poursuivre quelqu'un qui aura fait un coup d'Etat. Cela veut dire qu'eux-mêmes, ils savent que ce n'est pas bon, un coup d'Etat. Ce sont des choses qui arrivent dans la vie. Il y a des choses qui ne sont pas convenables, acceptables, mais qui arrivent. Parfois, cela peut être fondé. Parfois, ce n'est pas fondé du tout. Alors, c'est arrivé une, deux, trois fois et puis une quatrième fois, au Niger. Et la CEDEAO dit que même si les coups d'Etat sont arrivés une, deux, trois fois, on parle aux gens. On dit : « Ne faites plus cela. On vous donne un délai pour partir ». La CEDEAO, notamment la conférence des chefs d'Etat, essaie de jouer son rôle pour montrer que si cela se fait, ce n'est pas bien. Il ne faudrait pas que cela continue pour que cela ne devienne pas l'exercice de tout le monde, que cela ne contamine pas les autres pays. Un quatrième coup d'état de la CEDEAO, sûrement un cinquième, parce qu'il y en a eu deux ou trois fois dans certains pays. Nous disons non ! Si cela continue, après, cela se passera au Bénin, au Togo, au Sénégal, en Côte d'Ivoire et partout. Parce qu'on voit que quand cela se fait, personne ne réagit, personne ne désapprouve ou alors, personne ne sanctionne. Nous avons dit que cette fois-ci, c'est trop. Les sanctions ont été prononcées contre le Niger et des sanctions dures qui, en fait, ne sont pas destinées à durer dans le temps. C'est des mesures qui une fois prises, on estime qu'au bout de quelques jours, quelques semaines, ils vont revenir à l'ordre. Des jours et mois passent, mais cela ne change rien. C'est pour cela que j'ai eu à dire, il n'y a pas longtemps, que le moment est arrivé pour faire le point pour savoir si les mesures qui ont été prises ont produit leurs effets ou non. Comme ce ne sont pas des mesures qui sont destinées à durer dans le temps, parce que cela pose des préjudices graves aux populations, il faut être réaliste. Et d'ailleurs, les présidents béninois, togolais, nigériens et consorts ne vivent pas au Niger, ni au Burkina Faso. Donc, parfois aussi, il faut être humble. Nous ne savons pas quelles sont les vraies réalités de ces pays-là. Nous sommes dans notre rôle. L'on peut être dans son rôle et parfois, être à côté de la plaque. Ce qu'on nous demande dans la vie, c'est d'être de bonne foi. Et chaque fois que nous prenons une décision, que cela soit guidé par la bonne foi. Est-ce qu'au moment où ces décisions ont été prises, on était de bonne foi ? Est-ce que ce n'était pas normal qu'on prenne ces décisions ? Si aujourd'hui, quelque chose se passe en Côte d'Ivoire ou ce qui se passe au Sénégal, est-ce qu'il ne faudrait pas que la communauté dénonce ce qui n'est pas bien ? Si demain, quelque chose se passe au Bénin, au Togo, est-ce que ce n'est pas bien que la communauté dise : « Non ! Ce n'est pas bien » ? Nous sommes dans notre rôle en disant que ce n'est pas bien. Il faut corriger. Il ne faut pas que cela

continue. Mais quand les peuples, la nature, la vie ou le sort, parfois, nous imposent quelque chose, un responsable, c'est celui qui sait prendre acte, constater que, malgré sa bonne foi, les choses ne se passent pas comme il souhaite et qui dit qu'il faut tenir compte de cela. On a passé ce message au Niger. Je l'ai fait à titre personnel. J'ai dit que le moment est arrivé où nous devons dire maintenant : « Trêve des discussions, des relances, des recommandations, des sanctions et consorts ! Dites-nous exactement ce que vous voulez et on va vous accompagner ». Je dis que moi, personnellement, je suis prêt, au sein de la conférence des chefs d'Etat, à défendre la position qui est la mienne aujourd'hui en disant que le moment est arrivé pour qu'on fasse trêve de tout cela et qu'on reparte de zéro et qu'on prenne acte de ce qu'il se passe. Que les autorités nigériennes nous disent ce qu'elles veulent, parce qu'après tout, personne de la conférence des chefs d'Etat ne peut dire au nom des nigériens ce qu'ils veulent. « Vous voulez une transition ou non ? Vous voulez une transition de six mois, de quatre ans ou de cinq ans ? Dites-le, puis, la responsabilité nous impose de ne pas statuer dans le vide. Pour statuer, il faut quelque chose. Dites-nous ce que vous voulez. On va statuer dessus et puis, on va vous accompagner, parce que le peuple du Niger est en difficultés avec ces sanctions-là depuis ». Vous n'avez pas de réponse. Peut-être qu'eux-mêmes, ils sont en train de discuter entre eux, ils n'ont pas encore une idée claire de ce qu'ils vont faire. Même quand c'est ainsi, dites-nous : « Ecoutez ! Dans trois mois, six mois, un an, on vous dira quel va être le modèle ». Aujourd'hui, on n'en sait rien. On ne sait pas si vous savez quelque chose de ce qui va se faire au Niger. Nous sommes les premiers à vouloir que les sanctions s'arrêtent. Moi, je suis pressé de lever les sanctions. Pas parce que cela pose des préjudices graves au Bénin. Non ! Je veux que les Béninois le sachent. Cela cause des préjudices au Bénin, c'est sûr. Mais cela cause plus de préjudices au Niger qu'au Bénin. Nos frères nigériens souffrent plus que nous de ce qu'il se passe. Et ce sont nos frères et sœurs. Il est temps pour nous de lever ces mesures-là qui n'étaient pas destinées à durer.

Brutalement, on apprend que les trois pays, le Burkina Faso, le Niger et le Mali sortent de la CEDEAO. Moi, cela m'a beaucoup peiné. Et même après cette décision, j'ai personnellement téléphoné à l'un d'entre eux. J'ai parlé au téléphone avec un des trois présidents. A un moment donné, il faut tout dire. Et je lui ai dit que ce n'est pas bien. Les peuples ne nous ont pas élus pour les diviser. Moi, j'ai été élu au Bénin. Vous, vous êtes en fonction depuis dans votre pays. Notre rôle, c'est de conduire le destin de la communauté globale de la CEDEAO pendant un temps. Mais la volonté des peuples, c'est de s'intégrer. Il n'y a pas de conflit entre le peuple du Bénin et le peuple du Niger. Il n'y a pas de conflit entre le peuple du Bénin et les peuples du Burkina Faso ou du Mali. Et c'est vrai. Il n'y a aucun problème entre les peuples de la CEDEAO ou de l'UEMOA. Aucun problème. C'est au niveau des organes de la CEDEAO. La CEDEAO des peuples n'est pas en difficultés. Il n'y a aucun problème dans la CEDEAO des peuples. C'est au niveau de la conférence des chefs d'Etat, au niveau de la commission de la CEDEAO et de l'UEMOA qu'il y a un problème. Parce que, ceux-là sont en charge de veiller au respect des règles par, notamment, les autorités de ces pays-là. La conférence des chefs d'Etat de l'UEMOA et de la CEDEAO, le Conseil des ministres de la CEDEAO et de l'UEMOA, la commission de la CEDEAO et de l'UEMOA sont en charge de veiller au respect des règles par les autorités de ces pays-là. Personne n'a dit que le peuple burkinabé, nigérien, malien ou guinéen a fait quelque chose de contraire aux règles. Non ! C'est au niveau des responsables. Donc, s'il y a un problème au niveau des responsables et que leurs homologues, leurs pairs, l'ont constaté et ont dit : « Non ! Ce n'est pas bien. Ce n'est pas conforme aux règles. Ne faites plus cela », si on ne s'entend pas et que cela génère un conflit entre nous, même des heurts ou des bagarres entre nous, ce n'est pas l'affaire des peuples. Même si ces conflits ou ces différends persistent, il ne faut pas que cela aboutisse à la division des peuples. Moi, je conçois que les présidents du Niger et du Burkina Faso disent, à un moment donné : « On suspend notre participation aux organes de ces institutions ». Cela se comprendrait. Mais dire que je veux détacher le peuple burkinabé, malien, nigérien du peuple béninois, togolais, sénégalais et consorts, le problème n'est pas entre les peuples. Or, ces décisions qu'ils ont prises, sont des décisions qui séparent les peuples. Ce n'est pas normal. Et, c'est pour cela que

j'ai dit à celui d'entre eux avec qui j'ai parlé, que c'est allé trop loin. Nous allons trop loin là. Il faut qu'on se revoye. Qu'on dise que quoi qu'il se passe, quel que soit ce qu'il s'est passé, balle à terre. On arrête tout et on préserve l'essentiel qui est la communauté des peuples. Ce qui est reproché aux uns et aux autres, les sanctions, tout ce qu'il se passe, est mineur par rapport à l'intérêt des peuples et à la communauté des peuples. C'est mineur. Il faut regarder, à un moment donné, ce qui est important et majeur, et laisser tomber ce qui n'est pas plus important que l'intérêt des peuples.

Ma position, aujourd'hui, et si j'ai l'occasion de l'exprimer au sein de la conférence des chefs d'Etat, je le dirai, c'est qu'il faut tout laisser tomber. Que veulent les Maliens ? C'est d'accord ! Que veulent les Burkinabés ? C'est d'accord ! Que veulent les Nigériens ? C'est d'accord ! Pour que cette décision de séparer les peuples n'aille pas plus loin que l'intention ou la déclaration. On peut le dire et revenir. Moi, c'est ma position. C'est mon souhait. C'est ce que je dirai haut et fort partout. S'il faut arriver à la division des peuples, alors là, non.

Cela va bien au-delà du cas du Niger. Cela concerne les responsables des pays qui, aujourd'hui, sont en mal avec les responsables des autres membres de ces organes. Parce que ce n'est pas contre les peuples qu'ils ont un problème. C'est entre nous. Moi, Patrice Talon, dans mon mandat qui est en cours au Bénin, je voudrais bien que les autorités béninoises m'accompagnent dans cette démarche, pour dire qu'il faut revenir à la case départ et tout laisser tomber pour préserver la CEDEAO des peuples, préserver l'UEMOA des peuples. Des peuples qui ne sont pas en conflit mais qui, au contraire, ne demandent qu'à vivre ensemble. Et que, quel que soit ce qu'il s'est passé, cela importe peu désormais de savoir qui a tort ou raison. C'est cela ma position. Je voudrais que les autorités nigériennes, burkinabés, et maliennes m'entendent. Et, je pense que ma position ne manquerait pas d'être partagée par les autres chefs d'Etat pour qu'on fasse la paix entre les organes pour préserver la paix entre les peuples.

Je ne peux pas évoquer cela sans parler du Sénégal. On observe, aujourd'hui, que le Sénégal aussi est en difficulté. Ce qu'on observe au Sénégal et qui est regrettable, est de nature à nous interpeller sur le rôle des communautés auxquelles nous appartenons. Est-ce que la CEDEAO ou l'UEMOA, cette fois-ci, doivent condamner ou non ? Est-ce qu'elles doivent condamner ou non ? Quand on condamne, on dit qu'il ne faut pas condamner. Quand on sanctionne, on dit qu'il ne faut pas sanctionner. Il faut faire quoi ? On va dire : « Oui ! Mais si vous avez condamné ici, il faudrait condamner là ». D'accord, on l'a fait. Après le Mali, la Guinée, le Burkina Faso, on l'a fait une ou deux fois. Vous savez que le Burkina Faso n'a pas été sanctionné ? Du tout ! Mais, le Niger, oui parce qu'on a dit, à un moment donné, trop, c'est trop ! Ce trop, c'est trop là continue. Il y a encore un trop qui s'ajoute. Il faut faire quoi ? Est-ce que la CEDEAO doit condamner ? Dire non, ce n'est pas admissible ? Non, revenez en arrière ? Non, si ce n'est pas fait, voilà les sanctions ? On va dire, mais, ils n'ont pas vu ce qui se passe au Niger ? On l'a fait au Niger et voilà où cela est en train de nous amener. Donc, je suis un peu perdu. Je suis perdu. Mais, qu'est-ce qu'il faut faire ? Si on regarde ce qui s'est passé dans les quatre pays et ce que nous avons pris comme décisions, ce que cela a donné, qu'est-ce que nous devons faire aujourd'hui, si demain, quelque chose se passe encore dans un autre pays comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Togo, la Guinée-Bissau ? On fait quoi ? Et c'est là aussi que j'interpelle les médias et nos peuples pour dire mais, parfois, dites-nous ce qu'il faut faire.

Moi, j'ai entendu mes populations, majoritairement, dire qu'il ne faut pas sanctionner le Niger parce que ce sont nos frères et sœurs qui vont souffrir. Et, j'ai dit oui, d'accord. Mais, moi, dans mon rôle, je ne peux pas faire ce que vous me demandez parce que, la plupart des Béninois n'étaient pas d'accord pour les sanctions. Je fais quoi ? Je dis, dans mon rôle, certes, vous n'êtes pas d'accord, mais pour l'intérêt de nos peuples et l'intérêt même du peuple nigérien, il faut faire quelque chose. Il ne faut pas laisser comme ça. Il faut sanctionner. On a vu ce que cela a donné. On est en train de voir si l'on n'a pas eu tort d'être allé jusque-là. Si cela se passe ailleurs, on fait quoi ? Est-ce que désormais, nous devons considérer que les problèmes politiques, de démocratie, de liberté, de droits de l'Homme et consorts

Suite en page 10

LA TRANSCRIPTION DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT PATRICE TALON (SUITE)

dans les pays de la communauté, ce n'est pas l'affaire de la communauté ? Peut-être que nous allons finir par en arriver là. Si demain, il y a un coup d'Etat ici ou là, il y a remise en cause des droits humains, remise en cause des droits fondamentaux, politiques et consorts, qu'il y a coups d'Etat ici et là, peut-être qu'à l'avenir, on devrait dire que cela relève de la souveraineté exclusive des pays et que la CEDEAO et l'UEMOA ne doivent pas se prononcer là-dessus. Peut-être ! Donc, moi, si je pouvais faire un référendum, je le ferais pour demander aux uns et aux autres, aux intellectuels, à la masse, aux acteurs politiques, est-ce que le Bénin doit plaider au niveau de ces institutions pour qu'on enlève des prérogatives des institutions, ce fait d'être le garant de la démocratie, le garant des libertés, le garant des droits fondamentaux. Parce que c'est le fait d'être garant qui amène les positions que nous adoptons et qui causent ces problèmes qui sont décriés. Je vous pose la question. Vous, qui êtes dans la masse, qui relayez les opinions des uns et des autres, est-ce qu'il ne faudrait pas qu'à l'avenir, aux prochaines réunions de la CEDEAO et de l'UEMOA, que le Bénin dise qu'il faut enlever de nos missions, le fait d'être garant de la démocratie, le fait que la CEDEAO doit être garante des libertés et des droits fondamentaux ? Moi, c'est à cela que je voudrais que mon peuple m'éclaire, que la classe politique m'éclaire pour que je sache quelle position je dois défendre prochainement dans les réunions. Mais si on dit non, qu'il faut qu'on continue d'être garant, c'est veiller à ce que cela ne se passe pas. Et si cela se passe, il faut sanctionner. Il faut contraindre. C'est ce que cela veut dire être garant. Alors, si quelqu'un veut me conseiller, je le veux bien. Merci !

M. Paul AMOUSSOU (LA NATION). Monsieur le président, aujourd'hui, il y a beaucoup de tumultes dans la sous-région. Est-ce qu'il ne faut pas refonder les instances sous-régionales ? Parce que, même l'intégration n'a pas abouti. Ne serait-ce que par voie terrestre aujourd'hui, un Béninois qui va au Togo ou au Ghana, est obligé d'accomplir des formalités qu'en principe, il ne devrait pas accomplir. Vous êtes encore en mission. Vous êtes réformateur. Est-ce que vous ne pouvez pas prendre l'initiative d'impulser une refonte au sein de la communauté ? Et, puisque j'ai le micro, je voudrais...

M. le président. Je viens. Vous allez continuer. La question est très importante. Je pensais à quelque chose quand vous parliez. Je voudrais bien que vous veuillez que je vous donne ma position là-dessus.

Nous avons un idéal : l'intégration des peuples sur les plans économique, social, monétaire, etc. Pour les intégrations les plus abouties, on saute les frontières pour la libre circulation des biens et des personnes. C'est notre idéal qui a été fixé. Mais, au départ, l'ayant fixé, on savait très bien que cela ne se fait pas du jour au lendemain. On le savait très bien. Quand la CEDEAO a été créée, personne n'avait l'illusion que, dès la ratification par les pays, le lendemain, l'intégration allait atteindre sa forme maximale. On le savait très bien. Le temps est passé. Vingt, trente, quarante ans derrière nous ! Mais, là où nous sommes arrivés n'est pas satisfaisant. On n'est pas allé très loin par rapport à ce qu'on aurait pu faire en tant de décennies. C'est cela le constat. C'est que le temps qui est passé est long et nous n'avons pas fait de grandes choses. Nous avons quand-même fait de petites choses. L'UEMOA est la communauté financière économique la plus enviable de toute l'Afrique. La CEDEAO, pas moins ! Vous savez que même les pays comme le Maroc ont demandé à intégrer la CEDEAO. Certains sont sortis et sont revenus. Parce que, nous faisons de tout petits pas, mais pas de grands pas. On ne peut dire que c'est un échec. On va dire qu'on n'a pas fait assez. L'Union européenne a mis du temps pour arriver là où ils sont aujourd'hui. Même entre deux personnes qui s'aiment, très amoureux, si vous découvrez un coup de foudre et que vous vous mariez le lendemain, cela peut mal se passer. Il y a un temps pour aller dans l'union pour que l'union soit totale. Je voudrais donc dire qu'on ne peut pas dire que c'est un échec. Que la volonté d'être en communauté économique est un échec parce qu'on n'a pas fait de grands pas. Mais, est-ce que pour autant, parce que nous n'avons pas avancé autant qu'on aurait pu, il faut se retirer ou il faut casser cela ? Est-ce que l'idéal ne vaut toujours pas ? Pour moi, l'idéal vaut toujours. Ce n'est pas parce que les responsables que nous sommes aujourd'hui, nous n'avons pas réussi, nous n'avons pas réformé, que, peut-être, ceux qui vont nous remplacer ne le feraient pas. Il ne faut pas que les responsa-

bles d'aujourd'hui, à cause de leur insuffisance de résultats, cassent ce que leurs aînés ont construit, sachant que chaque génération doit faire son effort pour que l'intégration aboutisse totalement. Il n'est pas question de casser. Il n'est même pas question de remettre en cause l'idéal qui est noble et qui se justifie. C'est parce que nous n'avons pas réussi à aller le plus loin possible. Et, c'est ce que je disais même au chef d'Etat que j'ai appelé et dont je vous ai parlé. Je lui ai dit que nous, nous sommes de passage. Mais les peuples sont éternels. Ce n'est pas parce que les chefs d'Etat des pays de la CEDEAO d'aujourd'hui ne s'entendent pas sur l'attitude à avoir par rapport à un problème, qu'il faut casser l'idéal. Parce que demain, Talon ne sera plus président du Bénin. Tinubu ne sera plus président du Nigeria. Ouattara ne sera plus président de la Côte d'Ivoire. Faure ne sera plus président du Togo. Nous sommes de passage. Les dirigeants sont de passage. Dans quelques années, tout ce monde sera parti. D'autres seront là. Il faut préserver l'unité des peuples, le temps que des dirigeants plus éclairés, plus efficaces, viennent continuer l'œuvre qui a été accomplie à peine. Je n'ai pas à casser le Bénin parce que je n'ai pas réussi. Je vais partir et celui qui viendra après, va mieux faire que moi pour aller plus loin par rapport aux attentes des populations. C'est l'humilité qui est demandée aux dirigeants que nous sommes. Que nos insuccès, nos souffrances, nos frustrations du jour, ne remettent pas en cause l'essentiel qui est les intérêts du peuple. Il faut que nous soyons patients et qu'on fasse confiance aux générations à venir pour faire mieux, pour réparer, pour construire davantage ce qui est de notre mission et que nous n'avons pas réussi à faire.

Donc, c'est pour dire qu'il y a peut-être lieu de revoir le contenu des prérogatives des organes. Je fais la nuance. Les prérogatives des organes de ces institutions-là. La conférence des Chefs d'Etats, est-ce qu'elle devrait, à l'avenir, tout en maintenant l'idéal de la CEDEAO, aller jusqu'à sanctionner un régime qui serait arrivé par des moyens non convenus ? Est-ce qu'il faut aller jusqu'à sanctionner ? Est-ce que le Conseil des ministres de la CEDEAO, de l'UEMOA doit aller jusqu'à faire telle ou telle chose ? Donc, nous pouvons voir quels sont les amendements qu'il faut apporter, peut-être pour ces temps-ci, quitte à ce que les générations à venir les réintroduisent. Mais il y a lieu à une réflexion, sans aller jusqu'à faire un constat d'échec et dire qu'on laisse tomber, que chacun fait son chemin tranquillement ou que le Bénin fera son chemin. Non ! Ce n'est pas bon.

M. Paul AMOUSSOU (La Nation). Je ne sais pas si je peux enclencher avec une préoccupation nationale relativement à la nomination des ministres conseillers qui, de mon point de vue, et cet avis est partagé par beaucoup, déroge à une dynamique que vous aviez impulsée, à savoir de collaborer avec un nombre succinct de ministres. Est-ce que vous rompez avec une dynamique de la rupture ? Sinon, quels sont les déterminants de nomination de ces ministres conseillers ? S'agit-il d'un shadow cabinet ?

M. le président. Je vais répondre à la troisième question de monsieur Aplogan. Vous avez demandé ce qu'il faut faire pour votre confrère de la Gazette du golfe parce qu'effectivement, quand j'allume la télé, je n'arrive plus à avoir Golfe. J'éprouve une certaine peine aussi à ne plus la voir. Parce que nous avons une pluralité de médias et c'est très bien que cela continue ainsi.

Mais je ne suis pas patron de la HAAC. Je sais qu'il y a eu des manquements à la déontologie. Je me suis renseigné. Je ne suis pas indifférent à ce qui se passe. Et j'ai eu l'information de ce que des manquements à la déontologie ont amené la HAAC à prononcer des sanctions contre ce média. Je sais aussi et j'ai vu qu'ils ont saisi la Cour constitutionnelle. Mais je ne sais pas s'ils ont aussi fait les recours à la Cour suprême ou ailleurs. Je ne sais pas quelles sont les démarches qui sont en cours pour que la sanction tombe. Mais les voies de recours existent. Donc, ce n'est pas au président de la République de remettre en cause la décision de la HAAC. Ce n'est pas dans mon rôle et je ne le ferai jamais. Mais, je pense et j'espère que, votre confrère va exercer les moyens de recours dont il dispose pour que cela se règle assez vite. Sinon, s'il y a des voies de grâce, je ne sais pas, je ne connais pas les détails, peut-être que cela peut être aussi une voie pour régler ce problème-là. Mais je note que c'est malheureux que, depuis un temps, ce média ne soit plus accessible aux téléspectateurs que nous som-

mes. Je veux espérer que cela ne va pas durer plus longtemps que ce qui se fait actuellement.

Vous l'avez tous entendu que j'ai proposé au Conseil des ministres qui l'a adopté, de créer un collège des ministres conseillers. Depuis mon premier mandat et durant ce second-ci, vous avez dû constater que parfois, nous faisons appel à des compétences non politiques pour conduire l'action du gouvernement. Le pays a besoin de deux choses pour bien fonctionner. Que la vision soit claire et la vision est définie par les élus qui exposent à leurs populations ce qu'ils comptent faire, comment ils voient les choses et ceux-ci accordent leur confiance. Et que ce soit au niveau local, au niveau national parlementaire ou au niveau de l'exécutif, le politique détermine la vision et même la programmation de l'action exécutive. Et la mise en œuvre requiert parfois des compétences qui ne sont pas politiques. Vous pouvez avoir besoin de certaines compétences dans le domaine de la santé, dans le domaine de la défense, de la sécurité, dans le domaine du numérique. Et parfois ces compétences n'ont pas du tout de chapeau politique. Parce que, l'idéal serait que les acteurs politiques disposent des compétences qu'il faut à tous les niveaux. Mais, je ne pense pas qu'il y ait un pays au monde où tous les acteurs politiques ont toutes les compétences dans tous les domaines. D'ailleurs même, un pays, cela se complète. Ceux qui ont une vocation politique, ceux qui n'en ont pas du tout, mais chacun a son rôle au plan pratique dans le pays.

Pour un pays à construire, à bâtir, l'exigence de compétence est très élevée plus que les pays développés. Un ministre de la Santé en France ou aux Etats-Unis, n'a pas besoin d'être un expert en la matière autant qu'un ministre de la Santé au Bénin. Parce que tout est à construire. Là-bas, il y a une structure administrative, une superstructure qui existe, qui fonctionne bien, qui a fait ses preuves. Et un ministre peut s'appuyer sur tellement de compétences parfois pour arbitrer ou parfois pour prendre une décision.

Ici, parfois et souvent d'ailleurs, les ministres sont appelés à aller dans les détails et à faire des arbitrages même de base. Ce n'est pas seulement au Bénin. C'est dans tous les pays en développement où tout est à construire. Il y a des détails que, vous prenez un ministre américain de quelque chose, peut-être qu'il ne sait pas de quoi il s'agit, parce que cela a été fait il y a assez longtemps et c'est devenu un acquis, la question ne se pose plus. C'est pareil dans le domaine de l'électricité. Quels sont les choix technologiques qu'il faut faire en matière d'énergie ? Et parfois, un ministre est amené à arbitrer. S'il n'est pas un expert, il peut se planter.

Donc, nous avons besoin que les politiques qui sont doublés de casquettes techniques ou pas, puissent conduire l'action gouvernementale, de l'exécutif avec ceux qui ont des compétences mais qui n'ont pas le chapeau politique. Et c'est bien pour cela qu'il y a eu quelques frustrations depuis ces deux mandats qui sont en cours parce qu'il y a des fonctions qui ont été confiées à des gens qui n'ont pas du tout de chapeau politique, alors que ce ne sont pas eux qui ont œuvré à conquérir le pouvoir. Ce ne sont pas eux qui répondent devant l'opinion. Donc, quelqu'un met en œuvre une stratégie sans avoir le devoir de reddition de compte devant le peuple.

J'ai toujours pensé qu'il faut qu'on trouve un moyen de compenser un peu cela. C'est cela qui a été décidé récemment où nous avons dit qu'au-delà de l'action de certains ministres, même qui sont politiques, qui ont la tête dans le guidon au quotidien, qui sont tellement submergés, que parfois, ils n'ont pas le recul qu'il faut pour apprécier leur propre action par rapport aux attentes des populations, par rapport à la vision ou par rapport même à l'avenir. Donc, ce serait bien que les ministres soient doublés de personnalités de compétence, mais ayant un chapeau politique, des gens qui n'ont pas la tête dans le guidon et qui ont une vision plus holistique, plus globale, ont une profondeur plus accrue que celui qui a la tête dans le guidon, pour accompagner, corriger et définir même avec celui-ci, ce qu'il faut faire.

Dans la tâche, je le vois bien. Moi, parfois, je n'arrive pas, je n'ai pas le temps de m'occuper des questions politiques. Et des fois, cela me cause des préjudices. Parce qu'il y a tellement à faire que je n'ai pas l'occasion d'avoir les contacts, les discussions, les débats techniques qu'il faut avec des politiques pour corriger mon action. Il est impératif que ceux qui ont la tête dans le guidon, aient aussi à leurs côtés,

des conseillers, des gens qui portent la vision, qui connaissent les réalités de terrain, qui peuvent apporter les recommandations qu'il faut, relayer à ceux-ci ce qui est plus pertinent pour ajuster les choix et même faire le suivi de l'action gouvernementale sans avoir la tête dans le guidon. C'est ce qui a conduit à la mise en place de ce collège qui, pour le moment, on n'a pas encore pourvu aux diverses fonctions qui sont prévues là-dedans. Mais ceux qui y seront, seront les guides et feront le suivi de ceux qui ont la tête dans le guidon au quotidien. Voilà l'esprit ! Mais, ce sont les partis politiques qui devront pourvoir à ces nominations-là parce que c'est l'action politique qu'on voudrait remettre au centre des choses pour déterminer, conduire, définir et faire le suivi de l'action exécutive.

M. Rodrigue AZINNONGBE (Fraternité FM). J'ai deux (2) questions. La première concernant le Niger, je reviens toujours sur les questions de la fermeture de frontière avec le Niger. Vous n'avez pas totalement répondu en ce qui concerne l'ouverture de la frontière. Quand est-ce que vous pensez pouvoir l'ouvrir ? Parce que, au même moment où c'est fermé chez nous, les nigériens préfèrent maintenant faire passer leurs marchandises par le Togo. Puisque le Togo apparemment, n'a pas respecté les décisions de la CEDEAO dans ce sens-là, ce qui constitue un énorme manque à gagner pour les caisses de l'Etat. Alors, qu'est-ce que vous comptez faire dans cette situation, vu que les nigériens aussi disent, puisque les Togolais les ont aidés, qu'ils n'ont plus envie de passer par le Bénin ?

Ma deuxième question sera purement politique à l'intérieur politique béninoise. Vous avez, au cours d'un interview accordé à nos confrères de la presse de l'ORTB, parlé de votre ami Olivier Boko quant à sa candidature, les mouvements qui s'observaient sur le terrain. On remarque cette fois-ci qu'il y a des groupes qui se créent pour un autre de vos conseillers, Johannes Dagnon, sans oublier aussi le ministre des finances qui a des ambitions. Est-ce que vous ne serez pas dans l'embarras de choix pour choisir votre successeur ? Comment vous comptez vous y prendre ?

M. le président. Quel conseil vous me donnerez-vous sur le Niger ? Vous avez dit tout à l'heure qu'il y a un pays qui n'a pas respecté les recommandations de la CEDEAO et de l'UEMOA. N'est-ce pas ? Et, que donc, les frontières ne sont pas fermées. Quels sont les conseils que vous me donnez en tant que citoyen béninois ? Est-ce que le Bénin devrait aussi ne pas respecter les prescriptions de sa communauté, de l'UEMOA ou de la CEDEAO ? Quel est votre conseil ? Moi, j'éprouve beaucoup de peine pour voir ce qui se passe au Niger, au Bénin. Il y a beaucoup d'acteurs économiques béninois qui souffrent de cela. Le peuple nigérien souffre beaucoup de cela. Chaque jour, chaque matin, ma prière est que la situation se règle, que l'on trouve au sein de la communauté, une solution rapide parce que nous subissons, nous aussi. Alors, donnez-moi votre conseil. Et je ne dirai pas que je vais vous suivre. Mais je tiendrai compte de cela. Quel est votre conseil ?

M. Rodrigue AZINNONGBE (Fraternité FM). Monsieur le président, moi, je suis à Parakou où il y a beaucoup de transporteurs qui souffrent de cette situation. Donc, pour moi, avec l'inefficacité de cette décision, vu que tout passe par le Togo, l'idéal serait peut-être de prendre langue avec les autorités nigériennes et d'ouvrir les frontières pour permettre aux Béninois, parce qu'il y a beaucoup de Béninois qui souffrent, vous venez de le dire, il faut que nous aussi, on arrive...

M. le président. Quel est votre conseil ? Je vous ai dit tout à l'heure que j'ai pris langue non ? Que je parle avec eux non ? Je vous ai dit cela. Mais aujourd'hui, la CEDEAO et l'UEMOA n'ont pas encore décidé de lever les sanctions. L'UEMOA ne l'a pas décidé, la CEDEAO ne l'a pas décidé. Nous subissons des préjudices graves, nous aussi. Alors, votre conseil, c'est que le Bénin également ne respecte pas les décisions ?

M. Rodrigue AZINNONGBE (Fraternité FM). Non ! Je n'ai pas dit cela. C'est de voir aussi quels sont les intérêts du Bénin dans ces conditions et là, vous pouvez prendre une décision.

M. le président. Mais je dis la même chose. Du fait de nos intérêts, il ne faut pas que le Bénin respecte les décisions de la CEDEAO et de l'UEMOA, en raison de nos intérêts. Ah vous n'avez pas dit cela ? D'accord !

Suite en page 11

LA TRANSCRIPTION DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT PATRICE TALON (SUITE & FIN)

(Rires)

Vous voyez ?

M. le président. Oui, monsieur Sounouyou !

M. Ozias SOUNOUVOU. Pour des intérêts du Bénin justement, que vous fassiez pression sur vos pairs pour qu'une décision en faveur de l'ouverture rapide des frontières soit prise. Vous-mêmes vous vous êtes plaint de la durée par trop de ces sanctions qui ont plus pénalisés les peuples que les dirigeants.

M. le président. Merci ! Et c'est ce que je fais déjà. Je n'ai pas à dire... Lisez entre les lignes. Comprenez entre les mots. Ce qui est dit à moitié peut être compris entièrement. Mais je n'ai pas à vous dire là... Qui suis-je, moi, pour faire pression sur les présidents des autres pays et le dire que je fais pression sur les présidents ? J'ai utilisé tout à l'heure le mot plaider. J'ai utilisé le mot « plaider ». Et c'est cela mon rôle. Je n'ai pas les moyens de faire pression sur qui que ce soit. Je ne peux que plaider, et c'est ce que je fais déjà d'ailleurs. Et je vais espérer, je l'ai dit tout à l'heure... Lisez cela entre les lignes. Il est dit que j'espère que cela se fera très vite. Que l'on va prendre une décision. Mais, le Bénin n'est plus du genre à ne pas respecter ses engagements. Même à l'intérieur de notre pays, si chacun de vous, chacun doit, au gré de son intérêt, ne pas respecter les règles de la communauté béninoise, est-ce que cela serait bien ?

Vous voulez que moi, je vous dise que le Bénin ne respectera pas à cause de ses intérêts les prescriptions de notre communauté commune ? Alors, demain vous me direz, monsieur le Président, à cause de mes intérêts, moi, en raison de mes intérêts propres, je ne veux plus respecter une telle disposition, une telle règle du Bénin. Et, vous aurez raison puisque moi-même j'aurais donné l'exemple. Moi, je ne suis pas le Togo. Je ne suis pas le président du Togo. Le Bénin n'est pas le Togo. Chacun fait ce qu'il veut. Je ne sais pas. Peut-être que le Togo respecte, je ne sais pas. C'est vous qui avez dit que le Togo ne respecte pas. Moi je ne sais pas. Pour moi, le Togo respecte.

Votre deuxième question est quoi déjà ?

M. Rodrigue AZINNONGBE (Fraternité FM). C'est concernant votre succession !

M. le président. Oh ! Est-ce qu'on peut prendre le temps de travailler pour le pays et de parler de cette question au moment opportun ? Je l'ai dit, il n'y a pas longtemps. Que le moment viendra où cela va être en débat. Comme je l'ai dit, je pense que le délai raisonnable, c'est environ six (6) mois avant. Alors, que mes amis, mes collaborateurs, mes proches veuillent être candidats, c'est légitime. Que la plupart d'entre vous ici veuillent être candidats, c'est légitime. Mais au moment opportun, je ferai le choix de celui que je vais soutenir, celui pour qui je vais voter, en regardant l'intérêt de mon pays, mon intérêt en tant que citoyen.

Je dis une chose, notez-le bien. Je n'ai besoin que personne assure mes arrières. Personne ! Je ne veux pas d'un candidat qui me sera loyal. Il faut que le candidat, le bon pour nous tous, soit ce candidat qui sera le meilleur pour le Bénin, qui va être loyal au Bénin et non à Patrice Talon. Moi, je n'ai pas besoin que quelqu'un assure mes arrières. Mes arrières, c'est que le Bénin se porte bien, qu'en tant que citoyen béninois, j'aie du plaisir à constater que mon pays se développe et que, si jamais j'ai fait quelque chose ou si les miens ont fait quelque chose dont ils doivent rendre compte, qu'on le fasse parce que c'est comme cela qu'on doit construire le Bénin. Donc, qu'il s'appelle Pierre ou qu'il soit mon frère ou consorts, je verrai au moment opportun si c'est lui qui est le plus indiqué pour le Bénin. C'est tout. Ne vous faites pas du souci pour moi.

M. Donklam ABALLO, (Eden TV). Monsieur le président de la République, une question d'ordre social. Social, parce que nous avons tous suivi que plusieurs agents de l'Etat ont été mis à la retraite d'office. Et, parmi eux, il y en a qui ont même connu des accidents cardiovasculaires. Je ne sais pas si vous avez entendu parler de cela. Certainement !

Monsieur le président, quels sont les critères qui ont prévalu au choix des agents qui ont été mis d'office à la retraite. Est-ce qu'on a pensé à leur avenir ? Est-ce que ce n'est pas une décision qui crée un

problème sérieux dans la République ?
Je vous remercie.

M. le président. En fait, le problème qui se pose, c'est quoi ? C'est un problème de revenus, non ? Est-ce que ce n'est pas surtout ça ? Parce que j'ai entendu, je regarde les médias, je lis beaucoup tout ce qui se dit. J'ai noté que mes concitoyens, beaucoup sur les médias disent que quand on va à la retraite, on prend le temps de se préparer. Comment, du jour au lendemain, quelqu'un perd son salaire et devient un pensionné de l'Etat ? C'est-à-dire qu'au lieu de toucher son salaire, il touche une pension qui n'est jamais égale au salaire. Donc, il y a une perte de revenus brutale. C'est bien cela ? Mais j'espère au moins que tout le monde comprend que la pension sera payée immédiatement, mais que malheureusement, la pension n'est jamais égale au salaire qu'on a jusqu'à la veille de son départ à la retraite. Donc, il y a un différentiel qui constitue une chute de revenus pour celui qui va aller brutalement sans y être préparé.

Je vais d'abord répondre à la question primordiale, celle qui concerne la chute de revenus, avant de parler de critères dont vous avez parlé.

Est-ce que vous avez lu le décret ? Quelqu'un a lu ici le décret qui organise la mise à la retraite d'office ?

Je crois que c'est sur le site du gouvernement. Nous avons un besoin de construire notre pays tous ensemble. Je viendrai sur les critères. Mais c'est bien que quand on évoque les dommages, les préjudices qui naissent d'une situation, qu'on restitue les choses exactement telles qu'elles sont. Quand vous avez parlé, celui qui va vous écouter ne va pas comprendre que, pendant un an, il n'y a aucune perte de revenus. Ce n'est pas seulement un an, c'est deux ans ! Donc, vous n'avez pas bien lu. Vous n'avez pas bien lu. Et c'est ça votre rôle en principe. Vous devez bien lire, comprendre, avant de remuer les cendres et puis interpellier les uns et les autres. Je ne donne pas de leçons. Parce que c'est bien de critiquer, mais c'est aussi bien de faire la critique juste. Pendant deux ans, il n'y a pas de perte de revenus. Voilà un modèle qu'on a mis en place, où quelqu'un va à la retraite, commence à toucher sa pension immédiatement, mais, tous les mois, reçoit une compensation financière qui ajuste... Si la personne avait trois cent mille (300.000) francs CFA de salaire mensuel et qu'elle va à la retraite, la personne touche deux cent mille (200.000) francs CFA de pension mensuelle pour un salaire mensuel qui était de trois cent mille (300.000) francs CFA. Pendant les deux premières années, elle est chez elle, touche sa pension normale, mais perçoit cent mille (100.000) francs CFA en plus. Le complément, la différence lui est payée tous les mois. Donc, pendant deux ans, il peut faire autre chose. Il peut faire des affaires, du business et faire tout ce qu'il veut. Il touche sa pension et il n'a pas de perte de revenus. Est-ce que ce n'est pas à saluer ? On viendra sur les critères pour voir le bien-fondé de la décision. Mais en termes de modèle, pendant deux ans, si vous êtes à trois ou quatre ans de la retraite, au moins pendant les deux premières années, vous avez votre revenu plein que vous touchez tout en étant à la maison. Je vous dirai tout à l'heure pourquoi on a fait cela.

Mais pendant le temps qui reste, s'il n'y avait pas eu mise à la retraite d'office, ils iraient à la retraite dans quatre ans peut-être. Pendant deux ans, ils ont le plein, pendant les deux ans restants, ils ont la moitié. S'il reste vingt ans à quelqu'un, je crois qu'il n'y a personne à qui il reste vingt ans. Personne ! Je caricature. Prenons l'exemple de quelqu'un à qui il reste vingt ans pour aller à la retraite normale. Si pendant deux ans il touche un revenu plein, les dix-huit années qui restent, il va toucher la moitié de perte de revenus plus sa pension. C'est extraordinaire !

Pour autant, que la mise à la retraite soit pertinente. Mais en termes financiers, je n'ai vu dans aucun pays, un Etat faire ça, quand bien même la mise à la retraite d'office n'est pas quelque chose que le Bénin a inventé.

C'est pour vous dire, chers amis, que tous ceux qui sont concernés auront un traitement particulier, de sorte que personne n'ait une chute, une baisse de revenus pendant les deux ans qui vont suivre la mise à la retraite d'office. Personne ! Tout le monde va toucher son plein revenu en complément, de sorte que la pension complétée par une prime qui rétablisse ses revenus. Et le reste de la période du-

rant laquelle la personne aurait pu travailler si elle n'était pas mise à la retraite d'office, la personne aura la moitié de ce gap-là plus sa pension.

Je voudrais que vous relayiez la chose, que vous expliquiez cela bien aux gens. J'ai entendu : « La rentrée scolaire va venir bientôt. Comment voulez-vous que la rentrée scolaire, alors qu'ils n'ont pas prévu ça ? C'est subit ». Ce n'est pas vrai. La personne n'a pas de perte de revenus.

Maintenant, pourquoi avons-nous fait cela ?

Voilà un pays dans lequel nous avons des problèmes d'insécurité, des problèmes de terrorisme. Vous savez, on n'envoie pas n'importe qui au front sur les lignes de nos frontières. C'est des jeunes. Vous n'allez pas mettre un officier, un sous-officier qui a quarante ou cinquante ans au front. Il n'a même plus la force de se cacher et de courir, d'être alerte, agile pour faire face aux problèmes que nous avons. Donc, nous avons besoin de gens disponibles, de jeunes, pour constituer notre réelle force de sécurité et de défense avec un niveau de commandement. Les officiers, les sous-officiers, ceux qui sont d'un certain âge, commandent les jeunes. Donc, il y a quelque chose qu'on appelle la pyramide des forces de sécurité et de défense. Le plus grand nombre, ce sont les jeunes qui sont forts, vaillants, agiles, qui ont encore la force de l'âge pour être dans les quartiers, pour rester au soleil. Vous ne mettez pas quelqu'un de cinquante ou soixante ans au soleil pour réguler la circulation, poursuivre un voyou. Non ! Le plus grand nombre, ce sont les jeunes. Et en [14/02 à 10:16] ALLAGBE EMERIC JOEL: fonction de ce nombre-là, on détermine combien il faut pour le commandement. Donc, le nombre du personnel de commandement est fonction du nombre de personnes à commander. Si, dans une entreprise qui fait le nettoyage, il faut des gens agiles capables de se baisser pour nettoyer le sol et il faut après des contrôleurs, des superviseurs, et nous avons dix agents techniques de sol et vingt personnes pour les commander, est-ce que cela a du sens ? Le travail, c'est celui qui est destiné aux jeunes, à ceux qui sont dans la force de l'âge. Au Bénin, nous avons une pyramide qu'on appelle une pyramide inversée où il y a plus de commandants, où il y a plus de gens au commandement que de personnes à commander. Et nous avons dit qu'il faut inverser la pyramide. Il faut recruter du monde et les former ; ce qui est en cours. Vous savez très bien que nous sommes en train de recruter beaucoup de jeunes. Il faut les recruter, les former et il faut maintenant que le nombre de personnes à commander soit conforme aux ratios qu'on applique dans ces cas-là.

Je vais donner un exemple terre à terre. Un commissariat ne peut être commandé que par un commissaire de police. Vous savez qu'on ne peut pas mettre deux commissaires dans un même commissariat. Si nous avons trois cents commissariats au Bénin, il faut combien de commissaires ? Trois cents commissaires. Si on en a trois cent cinquante, les autres seront dans l'administration centrale, dans les directions départementales de la police, dans la direction générale de la police. Donc, on va les répartir pour qu'ils concourent à la gouvernance globale. Mais supposons que nous ayons cinq cents commissaires pour trois cents (300) commissariats. On a placé les trois cents, il y a deux cents autres. Dans les directions départementales et centrales, on a besoin que d'une cinquantaine. Ça fait trois cent cinquante. Il reste cent cinquante qui n'ont rien à faire. Et beaucoup, des fois, sont à la maison. Ils ne font rien. Et la gouvernance d'un pays requiert que chaque corps ait le nombre nécessaire correspondant aux ratios prescrits pour une bonne gouvernance. Alors, si des gens sont à la maison, ne servent à rien, est-ce que notre rôle ce n'est pas de structurer, de sorte que le corps soit conforme aux prescriptions, aux règles, aux ratios, et que ceux-là qu'on a malheureusement, dans notre histoire, amenés contrairement aux règles, aux ratios, qu'on ait le courage de dire eh bien, il faut restructurer, il faut ramener le corps de la police, l'armée aux ratios qui sont conformes au bon fonctionnement de la police et de l'armée ? C'est mauvais d'avoir aussi des gens qui sont dans les corps de commandement qui ne font rien, qui sont frustrés ou alors, qu'on double sur les postes. On les double, on les triple. Là où on a besoin d'une personne, on met trois, quatre personnes. Cela porte préjudice au bon fonctionnement. Donc, on sort certains. Mais nous disons, bien que nous soyons en train de faire des réformes pour que le Bénin fonctionne mieux, pour que les corps fonctionnent mieux, il ne faut pas que cela cause trop de préjudices. Ce n'est pas de leur faute, puisque c'est le pays qui a fonctionné comme ça pendant trente,

quarante, cinquante ans, jusqu'à récemment encore. On recrute qui on veut, même si le besoin n'existe pas. Ce n'est pas leur faute. On dit eh bien, on va dégraisser pour avoir quelque chose de plus efficace, mais au même moment, on va donner les moyens à ceux-ci pour qu'ils ne payent pas seuls le prix. C'est pour cela qu'on a mis en place ces mesures d'accompagnement, financières, pour qu'ils ne subissent pas de manière trop grave les préjudices de notre faute commune. Nous avons tous fauté, mais forcément pour réparer, il y en a qui vont payer. Mais ceux-là, on les accompagne financièrement. C'est ce qui nous permet d'avoir une pyramide normale, d'avoir un commandement normal, fonctionnel, efficace. Moi, j'ai l'ambition que partout dans nos villes, les gens puissent sortir à minuit, une heure du matin, cinq heures du matin, et tranquilles, que les gens puissent circuler librement, que bientôt, plus personne ne dépasse par la droite sur nos voies, que personne ne brûle les feux. Et pour ça, il faut du monde, il faut des jeunes. Il y a encore beaucoup de besoins à satisfaire et nous sommes en train de recruter pour satisfaire ces besoins-là. Mais, il faudrait que ce soit dans un corps sain. Le corps de la police et de l'armée doit être sain, donc, avec une pyramide normale, les ratios normaux et un commandement efficace. C'est pour cela que nous avons fait les calculs et nous avons sorti les ratios. Et tout le monde sait pour mille militaires, combien d'officiers, de sous-officiers supérieurs il faut. Tout cela est connu. Donc, c'est en appliquant la pyramide et les ratios recommandés qu'il faut sortir des gens. Alors, on a regardé. Moi, je ne suis pas militaire, mais je suis le chef de l'armée. On a regardé, mis des commissions en place, pour identifier qui commence à avoir des insuffisances au niveau physique, qui commence à avoir des insuffisances au niveau santé, qui, dans les notations, a moins de mérite que d'autres. Vous savez aussi que, je vous le dis, il y a des gens qui n'ont pas de problèmes physiques et consorts, mais qui sont moins disponibles. Qui depuis quelque temps n'a pas été au commandement, ce n'est pas sa faute, mais c'est le sort, et qui depuis des années a perdu la main. S'il y a deux dont l'un est au commandement, a la chance d'être nommé au commandement et joue bien son rôle, il y a un autre pareil que lui, même grade et consorts, mais lui depuis de trois ans, il est malheureusement à la maison, je ne sais pour quelle raison. Si l'un doit partir entre les deux, c'est qui ? Il y a des choix difficiles, mais il faut faire ces choix-là. Celui qui est actif, qui est dans le mouvement comme on dit, si quelqu'un doit partir, lui il est préservé. C'est celui, qui depuis deux ou trois ans est désactivé, qui, malheureusement, va partir. Donc, c'est des choix difficiles, pénibles que les responsables font avec beaucoup de souffrance, mais qui sont nécessaires pour la bonne marche du pays. On ne peut pas vouloir se développer sans sacrifice. C'est impossible. Si on veut tout préserver, nos acquis, nos travers, nos souffrances, si on veut tout préserver, le Bénin ne se développera jamais et nos enfants, nos petits-enfants, nos arrière-petits-enfants vont subir les mêmes sorts que nous. Ce n'est pas avec plaisir. Ça fait longtemps qu'il fallait le faire. Ce n'est pas un plaisir pour moi de dépenser l'argent de l'Etat pour payer des gens à la maison. Ce n'est pas un plaisir pour moi d'envoyer des pères de famille à la retraite d'office, parce que je sais très bien que celui qui va à la retraite, c'est comme s'il était en déchéance. Même si ce n'est pas le cas, aucun dirigeant ne peut faire ces choses-là avec plaisir. Ça n'existe pas. Tout le monde veut plaire. Moi, qui suis ici, j'aime plaire aussi. J'aime plaire. Je voudrais plaire à tout le monde, je voudrais plaire à mes concitoyens, aux uns et aux autres. Je voudrais, quand je passe, qu'on dise il est gentil, il est beau, il est ceci, qu'on m'embrasse, qu'on me dise merci. Je n'aimerais pas que quand je passe, on me dise regardez-moi ce méchant-là. Je n'aimerais pas ça. Je ne suis pas maso. Qui n'est pas sensible à l'amour des autres ? Qui n'est pas sensible à cela ? Mais notez bien que j'aime plaire aussi. Et je voudrais bien plaire à tous mes concitoyens si je pouvais le faire. Mais ce serait contraire à la mission que vous m'avez confiée. Parce que vous ne m'avez pas élu pour plaire. Vous m'avez élu pour régler les problèmes qui se posent au Bénin, y compris même les problèmes difficiles, y compris les réformes difficiles. C'est ce plaire-là qui m'obsède, que je voudrais pouvoir observer et à la fin, qu'on puisse dire : « Ce fût dur pour lui, mais il a essayé. Ce fût compliqué pour lui, mais il a essayé. On lui a craché dessus, on l'a insulté, on lui a jeté la pierre ». Mais, à la fin, on va quand même dire : « Chapeau » !

Donc, je fais un sale boulot. Le sale job, je le fais. Mais je sais que l'histoire reconnaîtra que je l'ai fait pour l'intérêt commun.

Merci !



ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES
SALLES DE FÊTES**

SALLES DE FÊTES

**POUR VOS SÉJOURS
ET REPOS À
Porto-Novo**

*Venez
ici*



+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40